



Appel à projets culturel, artistique et créatif

Art dans l'espace public / le Blockhaus STEF

Réponse à nous adresser au plus tard le 18 février 2019 2018 par mail et par courrier à Direction de la culture, Ville de Saint-Nazaire, CS 40416 Saint-Nazaire

Nous sommes à votre disposition pour vous informer et vous conseiller dans la construction de votre projet.

Ville de Saint-Nazaire - Direction culture / Vincent PRIOU Chargé de développement et prospective
Tel : 02 40 00 42 93 mail : priouv@mairie-saintnazaire.fr

1. CONTEXTE

La ville de Saint-Nazaire est une ville qui bénéficie d'un environnement riche et singulier : la mer, la Loire et son estuaire, la Brière, les chantiers, le Port, etc. L'ouverture vers la mer repensée depuis quelques années se traduit aujourd'hui par un développement touristique, une attractivité renforcée, une qualité de vie reconnue. Par ailleurs, la ville poursuit sa transition par la requalification du centre-ville et du centre commerçant, l'affirmation d'une ambition urbanistique et architecturale, la mutation du port, un volontarisme politique dans les champs éducatifs, culturels et sportifs, etc.

Sur le plan culturel et artistique, la ville est dotée de plusieurs équipements structurants (Scène Nationale / Le Théâtre, Centre d'Art Contemporain d'intérêt national / le Grand Café, Centre National de Création Musicale / Athénor, Conservatoire à Rayonnement Départemental, Scène de Musiques Actuelles / Le VIP, Ecole d'Art Nantes Saint-Nazaire avec l'ouverture d'une classe préparatoire internationale, la médiathèque, mais également d'initiatives singulières qui font la richesse de l'offre artistique, culturelle et créative du territoire.

Une nouvelle étape de la politique culturelle, formalisée dans une délibération cadre votée au Conseil Municipal du 30 juin 2017, a été engagée suite à une large concertation. Cette nouvelle dynamique porte notamment sur la valorisation du patrimoine de la reconstruction et le souhait d'être labellisé Ville d'Art et d'histoire, sur la volonté d'accompagner plus fortement les artistes et les créatifs, sur le développement de l'art dans l'espace public, sur la place des initiatives et des habitants dans la pratique et construction des contenus artistiques et culturels.

Plus particulièrement, la ville souhaite développer l'art dans l'espace public et soutenir la présence artistique et créative sur le territoire. Différents dispositifs participent à cette orientation notamment les ateliers d'artistes, les bourses d'aide à la création et les Appels à Projets ouverts aux équipes artistiques.

Les Appels à Projets permettent l'installation d'un porteur de projet, d'une compagnie, d'un collectif artistique, en résidence plus ou moins longue pour la mise en œuvre d'un projet en résonance avec le territoire. Le projet proposé par le collectif artistique (il ne s'agit pas d'installer un artiste, mais

bien une équipe) doit s'inscrire dans les objectifs définis par la ville, tout en proposant une ouverture et un apport au territoire.

Ce projet fera l'objet d'une convention pluriannuelle entre la ville et le porteur de projet.

Enfin, pour faciliter la mise en œuvre du projet et sa dynamique partenariale sur le territoire, un comité de suivi est constitué afin d'accompagner le porteur de projet.

L'Appel à Projets Blockhaus STEF consiste à investir un bâtiment dont le positionnement et la forme en font un objet emblématique et très lisible, au cœur de la transition urbaine engagée à la rencontre du Port et du centre-ville de Saint-Nazaire. Dans ce cadre il s'agit de proposer une œuvre éphémère livrée pour la saison estivale sur le bâtiment brut, qui est appelé à être détruit à moyen terme. Sous condition d'obtention d'un renouvellement de l'autorisation d'occupation par le Port autonome, l'équipe retenue pourrait être reconduite pour une nouvelle proposition ou une modification de l'œuvre 2019 (processus évolutif) en 2020.

Ce projet s'inscrit dans l'espace public du port au côté de la base des sous-marins. Ainsi il côtoie les œuvres pérennes d'Estuaire (Felice Varini et Gilles Clément). Aussi la proposition devra considérer cet environnement.

2. L'APPEL A PROJET BLOCKHAUS STEF

2.1 Le projet devra s'attacher à répondre aux attendus suivants :

- Produire un projet artistique qui interagisse avec l'espace public, à partir du bâtiment, de ses potentialités et contraintes. La proposition porte sur la réalisation d'une œuvre singulière et audacieuse, relevant de l'art contemporain, dans un esprit laboratoire pouvant être au croisement d'autres champs disciplinaires (architecture, design urbain, etc.)
- Porter un projet artistique qui pourrait (ou non) être réactivé/augmenté en 2020, sous condition de renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire du blockhaus,
- Développer un projet de médiation et de participation des habitants et des riverains de l'œuvre, dans un souci de mixité (générationnelle, culturelle, sociale), via notamment les Parcours d'Education Artistique et Culturelle.
- S'inscrire dans une démarche de valorisation. Le projet devra comprendre un ou plusieurs temps événementiels et conviviaux pour rendre visible la démarche en cours et sa finalité, sur la ville et au-delà. Une attention particulière sera portée à la valorisation et la conservation du processus et du contenu.
- Être singulier, audacieux et sortir des sentiers battus.
- Développer, tant que faire se peut, des partenariats avec les acteurs socio-économiques du territoire dans le cadre du processus de production.

2.2 Responsabilité en termes de droit d'auteur :

Le porteur de projet fera siennes des responsabilités de producteur des œuvres et des obligations qui lui incombent (contrat avec l'artiste, droit d'auteurs, droit de diffusion et de reproduction).

2.3 Accompagnement de la ville :

La Ville de Saint-Nazaire apportera un financement au projet pour un montant maximum de :

- 35 000 euros TTC en 2019

Les financements seront attribués sous la forme d'une subvention votée dans le cadre de l'exercice budgétaire annuel de la ville.

Le porteur de projet peut être amené à rechercher d'autres partenaires publics ou privés pour compléter le budget de l'opération. La capacité du candidat à proposer un projet à un coût maîtrisé et à mobiliser d'autres financements sera particulièrement appréciée.

2.4 Communication :

La communication de l'action est réalisée conjointement entre le porteur de projet et la Ville.

La Ville mobilisera ses outils de communication institutionnels.

Le porteur de projet présentera des outils de communication spécifiques, destinés d'une part au grand public et d'autre part aux réseaux professionnels.

3. MODALITES DE PARTICIPATION

3.1 Conditions pour participer à cet appel à projet

- Être constitué en association loi 1901 ayant un objet artistique et culturel, en règle avec la législation française en matière fiscale et sociale.
- Être structuré professionnellement pour conduire et gérer ce projet triennal.
- Avoir des références et une expérience professionnelle qui correspondent à l'Appel à Projet.

3.2 Pièces à fournir

Le dossier de candidature comprend les éléments suivants :

- La fiche synthétique de candidature
- Le dossier administratif de la structure porteuse (statut de l'association, dernier bilan d'activités et compte de résultat approuvé, liste des membres du Conseil d'Administration).
- La présentation des références et de l'expérience de l'équipe artistique dans le portage et la gestion de projet
- La présentation de l'intention artistique et culturelle du projet proposé sur l'année 2019 et potentiellement 2020 en prenant en compte la particularité du contexte, l'inscription territoriale, la prise en compte de l'espace public, le lien aux habitants.
- Le projet de fonctionnement et le modèle économique envisagé (équipe mobilisée, budget prévisionnel pluriannuel, financements et partenariats potentiellement mobilisés).

3.3 Calendrier de l'appel à projet

- 8 février 2019 : Date butoir de retrait des dossiers de candidature auprès de la Direction de la Culture.
- 18 février 2019 : Date butoir de réception des candidatures
- Semaine du 25 au 28 février 2019 : Audition des candidats présélectionnés
- Semaine du 4 au 8 mars 2019 : Choix du candidat retenu
- 29 mars 2019 : Validation de la convention
- Avril/juillet 2019 : production du projet
- Juillet/septembre : réalisation et livraison

Les projets seront étudiés et auditionnés par un comité constitué d'élus et de techniciens de la Ville de Saint Nazaire et d'experts associés.

ANNEXE

Descriptif du blockhaus :

Le blockhaus est un vestige de la dernière guerre. Dans la phase de reconstruction de la ville, il a été intégré à l'entreprise STEF. L'entreprise a été démolie en 2016. Le blockhaus le sera dans la phase d'aménagement en cours de programmation. Le bâtiment n'est pas accessible à l'intérieur et ne le sera pas pendant la période du projet. Il se situe sur l'emprise de l'ancienne entreprise qui est délimitée et sans usage actuel.

Dimension du blockhaus :

- Longueur : 40 m
- Largeur : 25 m
- Hauteur : 4,5 m

Photos du site



